

17 janvier 1967, Montréal

Chambre de commerce de Montréal

Avec mon collègue Paul Dozois, ministre des Finances, je suis allé la semaine dernière à Toronto, puis à New-York, rencontrer les sommités du monde financier, en particulier les banquiers, courtiers et administrateurs de portefeuilles qui ont investi ou qui sont susceptibles d'investir des capitaux soit dans l'industrie québécoise, soit dans les obligations du gouvernement, de l'Hydro ou autres institutions publiques du Québec.

Ce n'était là que le début d'une série de rencontres que j'entends multiplier surtout dans le Québec. Ce que j'ai dit à Toronto et à New-York, je le répète aujourd'hui à Montréal et je me propose de le dire également devant d'autres groupes d'hommes d'affaires du Québec ainsi que nos centrales ouvrières et agricoles, d'abord parce que vous êtes les premiers intéressés à connaître la politique économique et financière de votre gouvernement, et aussi parce que j'ai toujours eu comme ligne de conduite de parler exactement de la même façon, que ce soit dans le Québec ou hors du Québec. La vérité est la même partout et c'est bien la meilleure façon de ne jamais se contredire que de toujours dire ce que l'on pense.

La première chose que je me suis appliqué à démontrer, c'est la stabilité foncière de la politique québécoise, quelle que soit la couleur des partis qui se succèdent au pouvoir. Nous savons tous que les Canadiens français aiment la politique. Avec leur tempérament latin, ils ont conservé un goût marqué pour les luttes spectaculaires et les grands débats sur la place publique. Ce qui, aux yeux de ceux qui les connaissent mal, pourrait les faire paraître légers et inconstants. Pourtant, si l'on s'élève au-dessus de l'immédiat pour considérer les choses dans une plus large perspective, on s'aperçoit qu'il y a dans la politique québécoise une continuité et une logique qui transcendent de beaucoup les discussions partisans.

C'est du reste ce qui nous a permis de survivre et de nous épanouir, comme communauté de culture française, au milieu de 200 000 000 d'Anglophones.

Il y a dans la conscience de notre peuple un fonds très riche de sagesse, d'attachement aux valeurs durables, de réalisme politique qui finit toujours par surmonter toutes les crises et tous les engouements passagers. Les aventures risquées ne sont pas notre fort. Voilà sans doute pourquoi les tiers partis n'ont jamais eu de veine dans le Québec.

J'ai cité, notamment à Toronto, deux exemples concrets pour illustrer cette stabilité vraiment remarquable de la politique québécoise malgré les vicissitudes de nos luttes de partis. Le premier concerne l'Hydro.

Je ne connais guère de sujet qui ait soulevé plus de controverses politiques au Québec depuis plus de trente ans que le harnachement de nos immenses richesses hydroélectriques. Il reste cependant qu'à partir de la mise en chantier de notre première centrale d'État sous l'Union Nationale en 1938, tous les partis ont contribué à tour de rôle à faire de l'Hydro-Québec l'une des plus gigantesques et des plus solides entreprises du genre au monde.

Vous vous souvenez sans doute qu'en 1944, lorsque le gouvernement Godbout présenta une loi pour nationaliser la Montreal Light, Heat and Power, M. Duplessis vota contre cette mesure parce qu'il n'en approuvait pas certains aspects. C'est pourtant M. Duplessis, reporté au pouvoir quelques mois plus tard, qui appliqua la loi après l'avoir considérablement modifiée. C'est également lui qui décida de réserver à l'Hydro-Québec le harnachement de toutes les grandes sources d'énergie jusque-là inexploitées, notamment celles de la Côte-Nord. Si bien qu'entre 1945 et 1930, l'actif de l'entreprise passa de moins de 2 000 000 à près de 1 250 000 000.

L'aménagement du complexe Manicouagan-Outardes s'est poursuivi sous la dernière administration libérale conformément à des plans commencés bien avant 1930; et le résultat des élections du 5 juin dernier n'a apporté aucune modification substantielle dans la marche de l'entreprise, pas en ce qui concerne les accords qui se préparaient depuis 1963 au sujet de l'exploitation par l'Hydro-Québec des chutes Churchill.

Il arrive qu'on discute ferme sur les modalités, mais les objectifs fondamentaux ne changent pas d'un gouvernement à l'autre parce qu'ils sont commandés par les impératifs de l'économie et par les intérêts permanents de la population québécoise. L'Hydro-Québec est d'ailleurs, par son statut et sa structure, à l'abri des aléas de la politique partisane. C'est une entreprise dont notre peuple peut être légitimement fier puisqu'elle illustre avec éclat l'habileté, la compétence, l'audace créatrice des ingénieurs et des administrateurs, en grande majorité canadiens-français, qui en ont fait l'une des Grandes réussites du génie moderne.

Comme autre exemple de la continuité de la politique québécoise, j'ai mentionné un sujet d'une brûlante actualité, celui des pensions de vieillesse.

En 1951, un amendement a été apporté à la constitution canadienne pour permettre au gouvernement fédéral de légiférer en cette matière. Il a été cependant convenu, et accepté par Ottawa aussi bien que par chacune des provinces, que celles-ci conserveraient un droit de priorité dont elles pourraient toujours se prévaloir, même après l'adoption d'une loi fédérale.

C'est un gouvernement d'Union Nationale, dirigé par M. Duplessis, qui a insisté pour que ce droit de priorité soit formellement réservé et garanti par l'article 94A de la constitution. Et c'est un gouvernement libéral, dirigé par M. Lesage, qui s'est prévalu pour la première fois de ce droit de priorité pour établir au Québec un régime de rentes d'ailleurs unanimement adopté par la Législature. D'autre part, lors de la conférence fédérale-provinciale de 1963, M. Lesage a annoncé formellement l'intention du Québec d'assurer éventuellement, toujours suivant le droit de priorité garanti par l'article 94A, l'administration entière de la sécurité de la vieillesse. Voici qu'un autre gouvernement d'Union Nationale s'apprête à donner suite à cette intention.

Les inconvénients d'une législation uniforme conçue pour l'ensemble du Canada n'étaient pas bien grands lorsque les mêmes pensions de 40 \$, 50 \$ ou 75 \$ par mois étaient versés à tous les Canadiens sans autre considération que leur âge; mais tout le monde sait qu'au Canada comme ailleurs, on tend à intégrer ces pensions dans un système de sécurité sociale

fondé sur le concept du revenu garanti. Et cela change bien des choses. Il est clair en effet que ne sauraient coexister deux régimes de sécurité sociale, l'un fédéral et l'autre québécois, fondés tous deux sur le revenu garanti et s'appliquant à la même population. C'est le Québec qui doit en prendre charge, d'abord parce qu'il dispose déjà de tous les outils nécessaires à cette fin, du fait qu'il possède son propre régime de rentes, son propre système d'assistance sociale et son propre impôt sur le revenu des particuliers, et surtout parce qu'il s'agit là d'un domaine qui, comme l'éducation et le droit civil, met directement en cause nos particularismes socio-culturels.

Voilà pourquoi, dans le discours du Trône qui a marqué l'ouverture de la session québécoise, nous avons annoncé que le Québec entendait se prévaloir désormais de son droit prioritaire en matière de sécurité de la vieillesse, et il est manifeste qu'il y aura accord des deux partis, au moins sur le principe d'une telle mesure.

En sommes-nous de plus mauvais Canadiens? Je ne pense pas que l'on puisse en venir à une pareille conclusion. D'autant moins que, dans deux points extrêmement importants: d'abord, que nous tenons à coopérer avec le reste du pays pour assurer la transférabilité complète des prestations de sécurité sociale, tant dans le secteur des pensions de vieillesse que dans les autres; et ensuite, que nous n'avons nullement l'intention de réclamer une compensation fiscale supérieure aux prestations actuellement payées dans le Québec bien que nos contribuables versent à la caisse fédérale de sécurité de la vieillesse plus qu'ils n'en retirent sous forme de pensions.

En d'autres termes, nous croyons que le Québec ne doit pas accepter la péréquation seulement lorsqu'elle lui est avantageuse, mais également lorsqu'elle profite à d'autres parties du pays. Cette attitude est loin d'indiquer une volonté d'isolement ou de séparation. Elle marque au contraire un désir de vivre à l'intérieur du Canada, en acceptant les obligations aussi bien que les avantages de l'interdépendance.

Pour ma part, j'ai toujours soutenu que l'indépendance du Québec n'était pas la seule ni la meilleure solution aux problèmes que pose la coexistence de deux grandes familles culturelles au sein d'un même pays; et je suis plus convaincu que jamais de la possibilité d'un aménagement constitutionnel qui respecte les libertés essentielles des deux nations, au sens sociologique ou terme, tout en leur permettant de travailler d'un même cœur, dans l'harmonie.

Cette nouvelle constitution, qui paraît désirable à un nombre croissant de Canadiens de toutes les parties du pays, nous voulons y contribuer dans l'ordre et par les voies normales de la réflexion, du dialogue et du parlementarisme. C'est pourquoi nous avons été unanimes, à la Législature de Québec, à confier l'étude de ces problèmes à un comité parlementaire de la constitution, qui est temporairement disparu lors de la dissolution des Chambres, mais que nous ferons bientôt revivre et qui continuera, je l'espère, de se situer au-dessus de toute division partisane.

Mais, quelles que soient les options politiques ou constitutionnelles que nous serons appelés à prendre dans l'avenir, il y a une chose dont nous devons toujours tenir compte:

c'est la nécessité d'une solidarité économique à la dimension du Canada et même du continent nord-américain.

En 1967, aucun pays, et à plus forte raison aucune province ne peut seulement songer à vivre en vase clos. Les impératifs de la coopération commerciale, industrielle et financière sont inéluctablement inscrits dans les faits et il n'y a pas un parti politique au Québec, fut-il indépendantiste, qui pourrait refuser de s'y conformer.

Pour ma part, ainsi que je l'ai déclaré à Toronto et à New-York., le gouvernement actuel a dû prendre un certain nombre de décisions qui lui sont imposées par la conjoncture économique et par la situation dans laquelle se trouvait le Québec lorsqu'il a assumé le pouvoir le 16 juin dernier.

Tout d'abord, il nous faudra réduire d'une façon radicale la dimension de nos déficits et de nos emprunts. Il y a des gens qui disent qu'il ne faut pas restreindre les dépenses pour ne pas nuire à la croissance économique. M. Kierans devrait pourtant savoir qu'il ne peut y avoir de véritable croissance économique sans des finances saines. Michel Debré, ministre français de l'économie et des finances, vient de le proclamer avec force à Sherbrooke.

M Debré considère avec effroi, rapportait Le Devoir d'hier, les conceptions qui prévalent dans certains pays et qui veulent que la croissance économique l'emporte sur la stabilité financière; car, estime M. Debré, « l'instabilité ne conduit jamais à la prospérité et au progrès social ».

La grandeur d'une politique ne se mesure pas à la dimension des déficits encourus. Toute collectivité qui vit au-delà de ses moyens se prépare des lendemains difficiles. Et le réveil sera d'autant plus pénible que l'euphorie aura été plus grande. C'est facile de dépenser sans compter. Ce qui est beaucoup plus difficile, c'est d'ajuster ses dépenses à ses revenus. Mais c'est la condition même d'une croissance équilibrée et continue.

C'est aussi la condition même de la liberté. Il en est des États comme des individus plus ils s'enfoncent dans les dettes, moins ils sont libres. Et ceux qui voudraient que le Québec continue de dépenser et de s'endetter au même rythme qu'entre 1960 et 1966 ne travaillent sûrement pas à nous rendre maîtres chez nous. Ils se conduisent au contraire comme si leur secret désir était de contraindre le Québec à faire la politique de ses créanciers. C'est pour éviter une pareille tutelle que nous voulons d'abord rétablir l'équilibre de nos finances. La situation que nous avons trouvée le 16 juin dernier ne nous laisse d'ailleurs pas d'autre choix. Il ne s'agit pas de choisir entre la stabilité financière et la croissance économique; il s'agit de choisir les deux, puisque l'une est la condition essentielle de l'autre.

Nous nous sommes déjà engagés dans cette voie et dès le prochain exercice, nous entendons payer à même nos revenus non seulement les dépenses ordinaires, mais aussi la plus grande partie des immobilisations. Cela ne se fera pas sans douleur, mais nous y arriverons même s'il nous faut retarder l'exécution de certains projets et augmenter ou réaménager certains impôts.

De plus, dans notre programme budgétaire, nous donnerons une nette priorité aux dépenses et aux investissements qui ont une incidence directe sur la croissance de l'économie

québécoise. Il va sans dire que l'éducation entre dans cette catégorie: tout ce qui contribue à grossir notre capital intellectuel augmente du même coup notre productivité.

Sans doute nous faudra-t-il encore recourir aux marchés financiers; la majeure partie de nos emprunts sera toutefois consacrée à l'Hydro-Québec, dont la solidité ne peut faire de doute puisqu'elle réinvestit chaque année 10 000 000 à même ses propres revenus; mais c'est loin d'être suffisant pour faire face aux besoins d'énergie qui s'accroissent très rapidement, en particulier dans le domaine industriel.

Je dois vous faire observer ici que la production d'une quantité donnée d'énergie additionnelle nécessite des immobilisations beaucoup plus considérables lorsque cette énergie est produite par des centrales hydroélectriques que lorsqu'elle provient de centrales thermiques; cependant, le coût de revient de l'électricité est beaucoup moindre dans le premier cas que dans le second, ce qui constitue à long terme un avantage économique certain.

Enfin, sans rechercher l'éclat, ni les chicanes inutiles, ni les prouesses verbales, nous entendons donner au Québec une administration moderne, méthodique et vraiment efficace. Dans son programme électoral, l'Union Nationale a pris une position ferme et sans équivoque en faveur de la liberté d'entreprise, ce qui a toujours été d'ailleurs l'un des points cardinaux de sa philosophie politique. Il est clair que l'État a un rôle important à jouer dans le domaine économique; mais ses interventions doivent avoir pour effet de stimuler l'esprit d'entreprise et non pas de la brimer ou de l'anéantir par les politiques tatillonnes et des contrôles plus nuisibles qu'efficaces.

En un mot, nous entendons instaurer au Québec ce climat de confiance, de sécurité et d'équilibre qui stimule les investissements et la croissance de l'économie.

J'ai dit à Toronto que les Canadiens français n'aspirent qu'à se sentir pleinement chez eux au Canada, ce qui ne serait plus possible s'il fallait que leur fidélité à leur langue et à leur culture les expose à des sanctions économiques. Et il n'y a sûrement rien d'explosif ou de révolutionnaire dans ces propos, puisque le même jour, dans la ville de Toronto, le ministre fédéral des Finances, M.Sharp, disait en somme la même chose dans les termes suivants Dans le domaine politique, nous Canadiens ... devons résoudre de délicats et difficiles problèmes si nous voulons être administrés d'une manière efficace et unis quant à nos loyautés et nos aspirations. Nous avons une constitution qui nous a raisonnablement bien servis, et plusieurs bonnes institutions publiques et privées. Ces dernières sont menacées par l'existence d'un problème d'importance et dont nous ne nous sommes pas assez préoccupés, nous, Canadiens de langue anglaise, n'avons pas fait notre part pour que nos institutions nationales fonctionnent à partir du gouvernement du Canada, de nos grandes entreprises privées et jusqu'à nos diverses organisations bénévoles petites et grandes, de façon à permettre à nos compatriotes de langue française de sentir que ces institutions étaient également les leurs, auxquelles ils peuvent participer aussi entièrement et efficacement que nous. Tant qu'ils ne sentiront pas que ces institutions sont autant les leurs que les nôtres, ils seront portés à rechercher d'autres remèdes, remèdes qui ne favoriseront pas notre unité et qui ne procureront à aucune des deux parties autant que le peut une véritable coopération. Nous avons accompli certains progrès en améliorant le caractère

bilingue de nos institutions de façon à ce que les Canadiens français se sentent davantage partie du Canada. Prenons donc cette année la résolution d'agir avec plus de célérité dans cette direction.

Il va sans dire qu'une politique d'accueil s'impose à l'endroit des capitaux étrangers. Il y a tellement à faire chez nous que nous ne saurions y arriver seuls. N'oublions pas cependant que nous sommes les premiers responsables de notre progrès économique et que le meilleur moyen d'y intéresser les autres est encore de manifester nous-mêmes, par notre façon de travailler, d'épargner et d'investir, notre confiance inébranlable en l'avenir du Québec.